



Les Communes  
du  
Val d'Anniviers



[www.anniviers.org](http://www.anniviers.org)

## Commission agricole 10

Procès-verbal de la séance n°18 du 30.04.08 à 17h30 au bureau communal  
de Vissoie

### Présents

Gérard Genoud	Président de la commission agricole
Mireille Melly	Vice-présidente de la commission
Christiane Crettaz	Membre
Philippe Chauvie	Membre
Urbain Kittel	Membre
Simon Crettaz	Président des Présidents de communes
Gilles Rion	Membre
Martine Antonier Tschus	Secrétaire intercommunale

### Excusés

René Zufferey	Membre
Patrick Epiney	Membre

### 1. Accueil

Gérard Genoud ouvre la séance et salue les membres présents. L'ordre du jour tel que présenté est accepté par tous.

Malgré des téléphones et courriels, le président n'a pas obtenu de réponse de M. Michelet sur ce qui est attendu de son côté. Il n'est en revanche pas possible de mandater un bureau pour établir le cahier des charges.

Suite à un contact entre Gérard Genoud et Gérald Dayer, il est espéré que le dossier Anniviers avance à l'Etat.

### 2. PV de la séance du 12.03.08

Le PV est parcouru point par point et des explications sont demandées à Simon Crettaz qui n'était pas présent lors de la dernière séance.

**Politique agricole future** : tous les membres présents le 12.03.08 étaient unanimes pour souhaiter la constitution d'une association des agriculteurs anniviards. Il s'agit maintenant de concrétiser les démarches (statuts, séance constitutive,...).

Sur le principe, le Président des présidents est d'accord que le lobby agricole se constitue sous la forme d'une association auprès de laquelle le conseiller en charge du dicastère de l'agriculture pourra se référer.

Les tâches de la commission agricole ne seront pas terminées d'ici à la fin de cette année, une structure à mettre en place doit permettre de continuer les travaux. La commission qui poursuivra en 2009 sera nommée par les partis politiques qui seront en place après les élections d'octobre.

Tous sont d'accord que l'association doit être démocratique et permettre à chacun d'adhérer aux statuts. Le conseil communal nommera sa commission agricole, dont les membres seront issus ou non de l'association des agriculteurs.

- L'association des agriculteurs d'Anniviers est donc libre de se constituer.
- La commission agricole actuellement en place proposera au futur conseil communal (libre de décider) de nommer une commission agricole 2009 pour traiter des tâches spécifiques et poursuivre les activités entamées en 2006.

Gilles Rion propose de fournir les statuts de l'association agricole de Sierre pour avoir une base de discussion et aller de l'avant. De plus, afin d'éviter de multiplier les comités, il faut intégrer la Vulg Anniviers, l'association des combats de reines, les divers syndicats d'élevage et caisses de bétail,...

Les membres de la commission sont d'accord d'aller de l'avant dans les démarches et de contacter diverses personnes notamment la Vulg. (Dominique Abbé par Mireille Melly).

La commission en place actuellement sera dissoute à la fin de l'année. Il faudra rédiger un rapport final proposant les lignes stratégiques pour le futur conseil communal et pour assurer la transition vers la nouvelle structure.

**Rémunération des membres de la commission** : la décision prise par les Présidents de commune et appliquée à tous les membres des commissions « hors conseil », est rappelée : CHF 50.- par séance.

Le montant dû sera versé à la fin 2008 à chacun des membres de la commission. Le décompte des séances de la commission agricole est tenu par Martine Antonier Tschus à qui il faudra fournir les dates des séances qui ont eu lieu en dehors du cadre de la commission (à l'Etat,...). La proposition faite de verser le montant dû aux membres de la commission agricole, en totalité au président qui répartit ensuite, est abandonnée. D'autres frais particuliers peuvent être discutés de cas en cas.

Les tâches spécifiquement demandées par l'une ou l'autre commune sont à payer directement par ladite commune à son représentant agricole. (ex : la Commune d'Ayer à Mireille Melly).

En l'état actuel, plus de CHF 7'400.- sont à verser aux membres de la commission et sous-commission agricoles.

**Divers – sous-commission agricole** : une séance a eu lieu le 24 avril écoulé. Un essai sera donc mis sur pied l'hiver prochain avec 10 à 15 veaux. Le boucher de Vissoie, qui fait partie de la sous-commission, souhaite tester la qualité du produit avant d'aller plus loin. Un local d'environ 30 à 45 m<sup>2</sup> est recherché. Gaëtan Salamin est d'accord de se charger de la responsabilité de cet essai.

**Parc animalier de St-Jean** : le concept est en place et les démarches de changement de zone (d'agricole en agricole et intérêt public) sont pratiquement terminées. Diverses oppositions lors des étapes du processus, ont retardé la mise en route du projet.

La décision du Conseil d'Etat est attendue d'ici à l'assemblée primaire de juin. Suite à celle-ci, des informations seront données à la population. Dans tous les cas, la Commune de St-Jean est en possession de 100'000 m<sup>2</sup> de terrain agricole, pour trente ans.

Les animaux et les plantes seront des espèces suisses rares, parqués en diverses zones comptant un abri. Ils seront mis en hivernage dans une exploitation agricole de la vallée ou ailleurs (l'Arche des Créteilons).

### **3. Conventions pour les alpages de Moiry et Nava**

Une première discussion a été amorcée lors de la dernière séance. Aucune remarque sur le texte n'a été apportée par les membres présents lors de la séance du 12.03.08.

Les Présidents des communes d'Anniviers ont brièvement abordé le sujet en Conférence. Sur le principe, il est rappelé que le contrat entre la Commune de Grimentz et le consortage de l'alpage Avoin-Moiry est en force jusqu'en 2024.

Le Président de la commission rappelle aux présents que les personnes qui ont effectué le travail de modifications des conventions des alpages de Moiry et Nava, ont été mandatées pour ne faire plus qu'une convention englobant les deux alpages par souci d'égalité de traitement entre les alpants aux deux alpages de la nouvelle commune.

Pour les membres de la commission qui ont travaillé en sous-commission avec les présidents des consortages concernés, il est clair qu'une harmonisation des démarches pour les deux alpages communaux a été faite. C'est pour cela que le loyer que touchera la Commune d'Anniviers, par rapport à celui encaissé actuellement par Ayer et Grimentz, doit être maintenu au même niveau.

C'est également dans cette optique qu'un loyer en fonction du nombre d'UGB effectivement alpé a été défini. En contrepartie, des prestations (fourniture du bois à Nava par la bourgeoisie d'Ayer, électricité gratuite de Grimentz,...) ne seront plus demandées à la commune.

La proposition de maintenir deux contrats différents n'est pas retenue par les membres de la commission qui proposeront, au futur conseil communal, un seul et unique contrat.

A noter que la baisse du prix de location de l'alpage de Moiry a également pour but de rendre plus attractif cet alpage compte tenu du fait qu'actuellement il est sous-exploité. En effet, cet alpage est équipé pour recevoir 150 UGB et, durant ces dernières années, seulement 100 vaches environ sont alpées à Moiry.

Des corrections de texte sont apportées, une version mise à jour par Martine Antonier Tschus sera renvoyée à tous puis soumise aux présidents des communes.

### **4. Centrale laitière – participation de l'étable de Chandolin**

La commission agricole a proposé d'augmenter l'aide au produit laitier, ce qui a été accordé par les communes. Cependant, il est relevé que l'étable de Chandolin n'en bénéficie pas vu que le lait n'est pas livré à la Fromagerie. Il est rappelé ici que le lait coulé à la Fromagerie d'Anniviers entraîne une diminution des subventions fédérales UGBFG (Unité gros bétail fourrages grossiers) qui peut être estimée à environ 20ct par litre. Le lait produit à Chandolin n'est pas concerné par cette diminution.

Pour que l'information soit complète, il faut également savoir si les communes ont participé financièrement lors de la construction de la centrale laitière, en 1954 ou 1955 ou lors de la réfection en 1992 ou 1993. Martine Antonier Tschus se renseignera auprès de l'Etat.

Cependant, ce problème d'équité n'a plus de sens, vu la fusion ces communes. Il suffit à l'étable de Chandolin d'acquérir une part sociale (CHF 1'800.- par individu) pour être sur le même pied d'égalité.

Il est rappelé que, selon l'Assemblée Générale 2007 de l'Etable, Chandolin ne désire pas livrer son lait à la Centrale laitière pour le moment. A noter cependant que les problèmes d'infrastructure, de véhicules,... peuvent être rapidement résolus en cas d'avis contraire de Chandolin.

## **5. Lettre du service de la chasse**

La lettre reçue a été envoyée à tous les membres pour information. Selon les chiffres évoqués, 280 cerfs (47 % du cheptel) ont été tirés. Le total des cerfs en Anniviers se monte donc à 595 bêtes.

Or, le sentiment qui prédomine, est qu'il n'y a jamais eu autant de cerfs en Anniviers que ce printemps.

Comme proposé dans la lettre, il faut inviter M. Scheibler et les gardes-chasse concernés à la séance du 28.05.08 à 17h30 au bureau communal de Vissoie.

Il est rappelé qu'en contrepartie, un certain nombre d'exploitants ont procédé à des nettoyages de leur pâturage et ainsi rendu le sport de la chasse aux cerfs plus aisé à ces endroits. Les présents sont conviés à produire pour la séance du 28 mai des photos illustrant ces travaux.

## **6. Divers**

- Le règlement de l'AOC raclette est discuté par la FLV. Il faut suivre les démarches concernant notamment la période d'affinage des fromages d'alpage.
- Le dossier de l'irrigation doit être traité par la commission qui est chargée de dresser l'état des lieux et de préparer des variantes de solutions à appliquer afin d'arriver à une équité de traitement pour tous.

Prochaine séance : 28.05.08 à 17h30

Fin à 19h30

Pour le PV : Martine Antonier Tschus